

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPE**

Séance du 05 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POULLIER Bernard, PARMENTIER Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARNOULD Caroline, ARSCHOOT Dominique, DUPONT Valérie, HERBIN Gael, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, BAILLY Claude, ROELENS Natasha, LABAERE Cynthia, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume, MORTELECQUE Denis, GUERBEAU Pascale, MOUILLE Sophie

Excusés :

M. AFFLARD Christian
M. WAYENBURG Aymeric
M. CARTIGNY Pierre-Alexis

Avaient donné procuration :

Mme BOITEAU Nadège à M. CORBILLON Matthieu
Mme BARBE Marie-Laurence à M. MORTELECQUE Denis
Mme CAPANNELLI Claire à Mme GUERBEAU Pascale

Assistait à la séance : Claire ROLAND, Directrice Générale des Services

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mme ARNOULD Caroline ayant été désignée pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptées.

FINANCES

Groupement de commandes entre la ville et le C.C.A.S pour le marché de prestations de services de transports collectifs pour les déplacements lors des activités scolaires, périscolaires, seniors et divers pour la commune et le Centre Communal d'Action Sociale

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 23

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 26

Date de convocation : 30 janvier 2025

Date de réception en préfecture : Jeudi 13 février 2025

Date de publication sur le site internet de la ville : Jeudi 13 février 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 05 FEVRIER 2025

FINANCES

Groupement de commandes entre la ville et le C.C.A.S pour le marché de prestations de services de transports collectifs pour les déplacements lors des activités scolaires, périscolaires, seniors et divers pour la commune et le Centre Communal d'Action Sociale

Le marché de prestations de services de transports collectifs pour les déplacements lors des activités scolaires, périscolaires, seniors et diverses arrive à échéance le 31 mai 2025, il est donc nécessaire d'organiser une nouvelle mise en concurrence afin de choisir un prestataire qui puisse répondre aux besoins de la commune en matière de prestations de services de transports pour la Commune et le C.C.A.S. de Sainghin-en-Weppes.

Le C.C.A.S. proposant des voyages pour les seniors de la ville, il est primordial d'intégrer le C.C.A.S pour la passation du marché de prestations de services de transports.

Afin de pouvoir mutualiser ces prestations de service, une convention de groupement de commandes sera signée entre la ville de Sainghin-en-Weppes et le C.C.A.S, conformément à l'article L.2113-6 du Code de la commande publique.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes sont formalisées dans la convention constitutive jointe à la présente note.

La convention de groupement de commandes prévoit que la ville de Sainghin-en-Weppes soit désignée en tant que coordonnateur du groupement de commandes.

La commune sera donc chargée du lancement de la procédure de marché public afin de répondre aux besoins de la ville de Sainghin-en-Weppes et du Centre Communal d'Action Sociale, conformément aux dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique.

La convention constitutive est soumise dans les mêmes termes à l'approbation de l'ensemble des membres du groupement.

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6 et L2113-7,

Considérant,

❖ Que l'article L2113-6 du Code de la commande publique permet que des groupements de commandes puissent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics ;

❖ Qu'il est nécessaire de passer une convention de groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale de Sainghin-en-Weppes dans le but de passer un marché de prestations de services de transports collectifs pour les déplacements lors des activités scolaires, périscolaires, seniors et diverses pour la Commune et le C.C.A.S. de Sainghin-en-Weppes ;

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

- **D'APPROUVER** la convention de groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale de Sainghin-en-Weppes dans le but de passer un marché de prestations de services de transports collectifs pour les déplacements lors des activités scolaires, périscolaires, seniors et divers pour la commune et le Centre Communal d'Action Sociale

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Matthieu CORBILLON

